

RÈGLEMENT OFFICIEL – CHILLY LAST RUNNER

Article 1 – Présentation de l'épreuve

La **Chilly Last Runner** est une course pédestre de type « Backyard Ultra » organisée au départ de la salle des fêtes de Chilly.

Le départ de l'épreuve est fixé à **12h00 le samedi**. Le principe consiste à effectuer une boucle de **5,850 km** et **194D+** en moins d'une heure. Un nouveau départ est donné chaque heure jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un seul participant capable de terminer une boucle dans le temps imparti.

Article 2 – Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à toute personne remplissant les conditions d'inscription définies par l'organisateur.

Chaque participant reconnaît être apte à pratiquer la course à pied en compétition et participe sous sa propre responsabilité.

Article 3 – Parcours

- La boucle mesure environ **5,850 kilomètres**.
- Le parcours est entièrement balisé.
- Les concurrents doivent respecter le tracé officiel.
- Tout raccourci, sortie volontaire du parcours ou non-respect du balisage entraînera la disqualification du participant.

Article 4 – Déroulement de la course

- Premier départ : **samedi à 12h00**.
- Un nouveau départ est donné **à chaque heure pile**.
- Les participants doivent être présents dans la zone de départ avant chaque nouveau tour.
- Aucun départ différé n'est autorisé.

Le temps restant après avoir terminé une boucle appartient au coureur jusqu'au départ suivant.

Article 5 – Validation des tours

Une boucle est validée lorsque le participant franchit la ligne d'arrivée avant l'expiration des 60 minutes.

Tout participant qui :

- termine sa boucle après 60 minutes ;
- ne prend pas le départ d'une nouvelle boucle ;
- abandonne volontairement ;

est déclaré **DNF (Did Not Finish)** et ne peut plus réintégrer l'épreuve.

Article 6 – Assistance

L'assistance extérieure est autorisée uniquement dans la zone de départ/arrivée située à la salle des fêtes.

Il est interdit :

- d'être accompagné sur le parcours ;
- d'utiliser un pacer ou un lièvre ;
- de recevoir une assistance en dehors de la zone prévue par l'organisation.

Article 7 – Matériel

Chaque participant est responsable de son équipement.

L'organisation recommande notamment :

- une réserve alimentaire adaptée ;
- du matériel d'hydratation ;
- des vêtements adaptés aux conditions météorologiques ;
- une lampe frontale pour les tours de nuit ;
- un téléphone portable chargé.

Article 8 – Sécurité

Les participants s'engagent à :

- respecter les consignes de l'organisation et des bénévoles ;
- adopter un comportement respectueux envers les autres coureurs, les riverains et les usagers des chemins empruntés ;
- signaler toute situation présentant un danger.

L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement mettrait en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

Article 9 – Respect de l'environnement

La Chilly Last Runner se déroule dans un environnement naturel et rural qui doit être préservé.

Il est strictement interdit :

- de jeter des déchets sur le parcours ;
- de dégrader les infrastructures ou les espaces traversés.

Tout manquement pourra entraîner une disqualification immédiate.

Article 10 – Classement

Le vainqueur est le dernier participant à compléter une boucle supplémentaire par rapport à tous les autres concurrents.

Tous les autres participants sont classés selon le nombre de boucles validées avant leur abandon ou leur élimination.

La distance officielle retenue correspond au nombre de boucles validées multiplié par 5,850 km.

Article 11 – Annulation ou modification

Pour des raisons de sécurité, de conditions météorologiques exceptionnelles ou de force majeure, l'organisation se réserve le droit :

- de modifier le parcours ;
- d'adapter les horaires ;
- de suspendre ou d'annuler l'épreuve.

Article 12 – Droit à l'image

Par son inscription, chaque participant autorise l'organisation de la Chilly Last Runner à utiliser gratuitement les photographies et vidéos réalisées pendant l'événement sur tous supports de communication liés à la promotion de l'épreuve.

Article 13 – Acceptation du règlement

Toute inscription à la Chilly Last Runner implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de compléter ou modifier ce règlement si les circonstances l'exigent.

Article 14- Certificat médical

Information PPS : Depuis la Circulaire FFA n°3 du 16 janvier 2024, le certificat médical n'est plus obligatoire pour participer à une course agréée FFA. Un Parcours Prévention Santé, parcours éducatif de sensibilisation sur les risques liés à la santé dans la pratique de la course à pied, peut aussi vous permettre de valider votre participation

Vous avez donc le choix :

- De réaliser votre Parcours Prévention Santé ICI (<https://pps.athle.fr/>) et déposer votre attestation de PPS valable à la date de l'événement
- De joindre votre justificatif médical n'attestant pas de contre-indication à la pratique de la Course à Pied en

Compétition

- De joindre votre licence FFA ou d'une autre fédération justifiant de la pratique de l'athlétisme en

Informations principales

- **Épreuve** : Chilly Last Runner
- **Format** : Backyard Ultra
- **Lieu de départ et d'arrivée** : Salle des fêtes de Chilly
- **Premier départ** : Samedi à 12h00
- **Distance d'une boucle** : 5,850 km
- **Départ d'une nouvelle boucle** : Toutes les heures
- **Nombre maximal de tours** : Illimité jusqu'au dernier coureur en course.